

**LA LISTE DES CANDIDATS AYANT LE DROIT DE PARTICIPER À
L'EXAMEN D'ENTRÉE CONCURRENTIEL EN LIGNE
LE 3 SEPTEMBRE 2020**

Les candidats qui ne figurent pas dans le tableau ci-dessous N'ONT PAS le droit de participer à l'examen d'entrée. Si un candidat ne figurant pas sur la liste participe toujours à l'examen, le résultat obtenu NE SERA PAS pris en considération, l'examen du candidat étant déclaré NULL !

Selon les dernières dispositions du ministère de l'Éducation et de la Recherche concernant la loi d'anonymisation et de protection des données, tous les candidats admis et rejetés seront répertoriés avec le numéro de leur formulaire de candidature en ligne validé, et non avec leur nom !

NO. CRT.	FACULTÉ	NUMERO DE FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN LIGNE
1.	MÉDECINE	823
2.	MÉDECINE	495
3.	MÉDECINE	848
4.	MÉDECINE	311
5.	MÉDECINE	958
6.	MÉDECINE	567
7.	MÉDECINE	939
8.	MÉDECINE	296
9.	MÉDECINE	1013
10.	MÉDECINE	803
11.	MÉDECINE	592
12.	MÉDECINE	132
13.	MÉDECINE	254
14.	MÉDECINE	776
15.	MÉDECINE	786
16.	MÉDECINE	331
17.	MÉDECINE	83
18.	MÉDECINE	72
19.	MÉDECINE	645
20.	MÉDECINE	829
21.	MÉDECINE	30
22.	MÉDECINE	493
23.	MÉDECINE	191
24.	MÉDECINE	24

25.	MÉDECINE	458
26.	MÉDECINE	617
27.	MÉDECINE	835
28.	MÉDECINE	250
29.	MÉDECINE	13
30.	MÉDECINE	759
31.	MÉDECINE	131
32.	MÉDECINE	7
33.	MÉDECINE	690
34.	MÉDECINE	1000
35.	MÉDECINE	48
36.	MÉDECINE	377
37.	MÉDECINE	78
38.	MÉDECINE	229
39.	MÉDECINE	856